

---

## MINUTES

Wednesday, September 18, 2013 – 12:00 p.m.  
The Council  
20 Bay Street, Suite 1600, Toronto

### UNION:

Co-Chair, Richard Belleau  
Naz Binck  
Betty Cree  
Tracy MacMaster  
Michael Culkeen, OPSEU Staff Negotiator

### MANAGEMENT:

Co-Chair, Sandra Bennett (Durham)  
Jeannine Verdenik (Confederation)  
Erin Holl (Council)  
Cathy Viviano (Council)

---

The Union chaired the meeting.

### 1. APPROVAL OF THE AGENDA

The following item was added to the Agenda:  
- Referral to a Full Board

### 2. APPROVAL OF THE PREVIOUS MINUTES

The minutes of March 28, 2013 were signed by the parties.

The minutes of May 29, 2013 were approved for translation with amendments.

### 3. BUSINESS ARISING

#### a) Factor 4 – Planning and Coordinating

Management stated that the process agreed to at JCC for a review of the factor was that management would canvas the colleges to determine how the planning and coordinating factor is being applied, did the college agree with the Springate decision of May 27, 2010 and, specifically are students (not student employees) and/or external clients being included in the evaluation of this factor. A list of positions was provided for review by the colleges, they were:

## PROCÈS-VERBAL

Le mercredi 18 septembre 2013, 12 h  
Le Conseil  
20, rue Bay, bureau 1600, Toronto

### SYNDICAT :

Richard Belleau, coprésident  
Naz Binck  
Betty Cree  
Tracey MacMaster  
Michael Culkeen, négociateur du SEFPO

### EMPLOYEUR :

Sandra Bennett (Durham), coprésidente  
Jeannine Verdenik (Confederation)  
Erin Holl (Le Conseil)  
Cathy Viviano (Le Conseil)

---

Le syndicat préside la réunion.

### 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le point suivant est ajouté à l'ordre du jour :  
- Renvoi à un conseil d'arbitrage

### 2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

Le procès-verbal de la réunion du 28 mars 2013 est signé par les parties.

Le procès-verbal de la réunion du 29 mai 2013 est adopté, avec modifications, aux fins de traduction.

### 3. QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

#### a) Facteur 4 – Planification et coordination

L'employeur déclare que, selon le processus de l'examen du facteur qui avait fait l'objet d'une entente au CCC, l'employeur devait effectuer un sondage auprès des collèges pour déterminer comment ils appliquent le facteur « planification et coordination »; les collèges sont-ils d'accord avec la décision rendue par Springate le 27 mai 2010, et, précisément, l'évaluation du facteur comprend-elle les étudiants (non les travailleurs étudiants) et les clients externes. Une liste des postes suivants a été fournie aux

Library Technician, International Advisor, Co-op Consultant, Learning Specialist, ECE Worker and Employment Consultant. Management canvassed the colleges and collected the following results to the query:

In summary 23 colleges responded; there are a total of 4092 distinct Support Staff positions sector wide. 14 colleges indicated that they do not include students (not student employees) or external clients when evaluating this factor. 5 colleges advised that they have included students (not student employees) in 1 position only. The position was one of either International Advisor, Co-op Consultant or Employment Consultant. 3 colleges advised that they included students and/or external clients in 2 positions, namely ECE Worker, Co-op Consultant or International Advisor.

College 1	Employment Consultant-level 4 Students and external clients
College 2	International Advisor-level 3 Students
College 3	Employment Consultant-level 3 External clients
College 4	International Student Advisor-level 3 Students and external clients
College 5	Employment Consultant-level 3 Students and external clients
College 6	Co-op Consultant-level 3 Students Employment Consultant-level 3 External Clients
College 7	Co-op Consultant-level 3 Students and external clients ECE Worker-level 3 Students and external clients
College 8	International Advisor-level 3 Students Co-op Consultant-level 3 Students

In total 11 positions sector wide may have received credit for external clients and/or students, out of a total of 4092 positions. This represents .0027% of total Support Staff positions. Therefore, Management concluded this supports their position that the factor is being applied consistently and requested the removal of this item from the Agenda.

The Union will consider Management's position and report back at the next meeting.

collèges pour examen : bibliotechniciens, conseillers internationaux, conseillers de programmes coopératifs, spécialistes en apprentissage, éducateurs de la petite enfance et conseillers en emploi. L'employeur a effectué un sondage auprès des collèges et a colligé les résultats suivants :

En résumé, 23 collèges ont répondu au sondage rapportant un total de 4,092 postes de soutien dans l'ensemble du réseau. Quatorze collèges ont indiqué qu'ils n'incluent ni les étudiants (non les travailleurs étudiants) ni les clients externes dans l'évaluation de ce facteur. Cinq collèges ont indiqué qu'ils incluent les étudiants (non les travailleurs étudiants) et ce, pour un poste seulement. Il s'agit soit d'un poste de conseiller international, de conseiller de programme coopératif ou de conseiller en emploi. Trois collèges ont indiqué qu'ils incluent les étudiants et/ou les clients externes dans deux postes, notamment les éducateurs de la petite enfance et les conseillers de programmes coopératifs ou conseillers internationaux.

Collège 1	Conseiller en emploi - niveau 4 Étudiants et clients externes
Collège 2	Conseiller international - niveau 3 Étudiants
Collège 3	Conseiller en emploi - niveau 3 Clients externes
Collège 4	Conseillers internationaux - niveau 3 Étudiants et clients externes
Collège 5	Conseiller en emploi - niveau 3 Étudiants et clients externes
Collège 6	Conseiller de prog. coopératifs - niveau 3 Étudiants Conseiller en emploi - niveau 3 Clients externes
Collège 7	Conseiller de prog. coopératifs - niveau 3 Étudiants et clients externes Éducateur de la petite enfance - niveau 3 Étudiants et clients externes
Collège 8	Conseiller international - niveau 3 Étudiants Conseiller de prog. coopératifs - niveau 3 Étudiants

En tout, 11 des 4,092 postes de l'ensemble du réseau ont reçu un crédit pour les clients externes et/ou les étudiants. Cela représente .0027 % de l'ensemble des postes du personnel de soutien. En conséquence, l'employeur conclut que cela appuie sa position selon laquelle le facteur est appliqué de façon uniforme et il demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour.

Le syndicat examinera la position de l'employeur et fera un rapport à la prochaine réunion.

**Action: OPSEU**

**b) Resolution Process for JCC**

Management reiterated their position that they do not see the need to establish a formal resolution process for JCC and requested this item be removed from the Agenda. The Union replied that because there may be a need in the future, they would like to develop a formal process and did not agree to remove this item from the Agenda.

**c) Arbitrator Reorientation/Training Session**

The parties reviewed the joint memo drafted by Management regarding JCC's Recommendations from the Arbitrator's Reorientation Session. The Union will review and email any amendments in advance of the next meeting so that the parties can finalize and sign the memo at the next meeting.

**Action: OPSEU**

**d) "How to Write a Support Staff PDF" Presentation**

The parties finalized the presentation and approved the document for translation.

**Action: Council**

**e) Joint Recommendations for Bargaining**

- (i) The parties agreed to submit a joint recommendation to the 2014 bargaining teams to change Article 18.4.3.1 to read that the arbitrators will undergo reorientation every 3 (three) years, rather than the current every 2 (two) years.

The Union proposed Council start canvassing the classification arbitrators to secure a date for the 2015 reorientation session.

- (ii) The Union requested the parties also prepare a joint recommendation to amend Appendix F to include a resolution process.

**Suivi : SEFPO**

**b) Processus de règlement des différends du CCC**

L'employeur réitère sa position à l'effet qu'il ne voit pas le besoin d'établir un processus officiel pour régler les différends au CCC et il demande que ce point soit retiré de l'ordre du jour. Le syndicat répond qu'un tel besoin pourrait exister dans l'avenir et qu'il aimerait qu'un processus officiel soit élaboré. Le syndicat n'est pas d'accord avec le retrait de ce point de l'ordre du jour.

**c) Séance de réorientation/formation des arbitres**

Les parties examinent l'ébauche de la note de service conjointe, préparée par l'employeur, au sujet des recommandations que le CCC a prises suite à la séance de réorientation des arbitres. Le syndicat l'examinera et fera parvenir toute modification proposée par courriel avant la prochaine réunion de sorte à ce que les parties puissent finaliser et signer la note à la prochaine réunion.

**Suivi : SEFPO**

**d) Présentation sur « Comment rédiger un FDT du le personnel de soutien »**

Les parties finalisent la présentation et approuvent le document aux fins de traduction.

**Suivi : Le Conseil**

**e) Recommandations conjointes en vue des négociations**

- (i) Les parties acceptent de soumettre une recommandation conjointe aux équipes de négociation 2014 visant à modifier le sous-alinéa 18.4.3.1 de sorte à ce que la séance de formation des arbitres ait lieu tous les trois ans et non tous les deux ans comme c'est présentement le cas.

Le syndicat propose que le Conseil commence à effectuer un sondage auprès des arbitres de classification pour établir la date de la séance de réorientation 2015.

- (ii) En outre, le syndicat demande que les parties préparent une recommandation conjointe visant à modifier l'Annexe F pour y ajouter une disposition sur la résolution des

Management will consider the Union's request and report back at the next meeting.

**Action: Council**

#### **4. NEW BUSINESS**

##### **a) Composition of Committee**

Management advised the Union that CEC's Management Board approved the addition of two new management representatives on JCC; Leah-Anne Brown from Algonquin College and Jennifer Cosway from Humber College. Each team will now have 4 college representatives. Leah-Anne and Jennifer will join the committee at the next meeting.

##### **b) Referral to Full Board**

The Union referenced an April 2013 award by Arbitrator Hunter wherein the Union requested he sit as sole arbitrator and that he rely upon one of his prior decisions and that he review and compare other PDFs at the college. The Arbitrator issued a preliminary decision that he could not take unto himself the power of a full Board when sitting as a sole Arbitrator.

The Union felt that the wording was unclear and suggested a joint clarification to the colleges and the locals on the powers of a full Board.

Management reviewed the wording and responded that in their view no clarification was required. Further, the joint memorandum being prepared to the colleges and locals on the Arbitrator's 2012 reorientation session, will provide direction regarding added materials and the use of the expedited process for classification hearings.

#### **5. NEXT MEETING(S)**

The next meeting was confirmed for November 13, 2013 with a 12:00 p.m. start.

Meeting adjourned at 2:00 p.m.

différends.

L'employeur examinera la demande du syndicat et fera un rapport à la prochaine réunion.

**Suivi : Le Conseil**

#### **4. QUESTIONS COURANTES**

##### **a) Composition du comité**

L'employeur informe le syndicat que le conseil de gestion du CEC a approuvé l'ajout de deux nouvelles personnes représentant l'employeur au CCC : Leah-Anne Brown du collège Algonquin et Jennifer Conway du collège Humber. Chaque équipe aura ainsi quatre représentants collégiaux. Leah-Anne et Jennifer se joindront au comité à la prochaine réunion.

##### **b) Renvoi à un conseil d'arbitrage**

Le syndicat fait référence à la décision rendue par l'arbitre Hunter en avril 2013, dans laquelle le syndicat avait demandé que l'arbitre siège à titre d'arbitre unique, invoque l'une de ses décisions antérieures et examine et compare le FDT à d'autres FDT du collège. Dans une décision préliminaire, l'arbitre a indiqué qu'à titre d'arbitre unique, il ne pouvait pas s'arroger le pouvoir conféré à un conseil d'arbitrage.

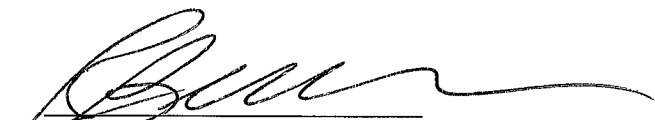
Le syndicat croit que le libellé n'est pas clair et il propose de présenter conjointement des précisions aux collèges et aux sections locales au sujet des pouvoirs d'un conseil d'arbitrage.

L'employeur examine le libellé et répond que, selon lui, aucune précision n'est requise. En outre, la note de service conjointe relativement à la séance d'orientation 2012 des arbitres que les parties préparent à l'intention des collèges et des sections locales fournira des directives applicables à l'ajout de documents et au recours à l'arbitrage accéléré pour les audiences portant sur la classification.


#### **5. PROCHAINE RÉUNION**

La date de la prochaine réunion est confirmée et aura lieu le 13 novembre 2013 à 12 h.

La séance est levée à 14 h.



For the Union



For Management

January 15, 2014

Date